



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 62700

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la possibilité d'utiliser les services des éducateurs spécialisés auprès des enfants en difficulté dans les établissements scolaires. En effet, cette expérience a été tentée par une association pour enfants handicapés mentaux des Pyrénées-Orientales qui intervient dans le milieu scolaire car elle dispose d'un service d'éducation spécialisée à domicile (SESAD) qui a pour mission l'intégration des enfants handicapés mentaux en école primaire. Ces enfants sont regroupés dans une classe d'intégration scolaire (CLIS) dans une école en zone d'éducation prioritaire (ZEP) et où l'on rencontre des enfants dits « difficiles ». Les enfants handicapés mentaux sont sous la responsabilité d'un enseignant, pour la partie scolaire, et travaillent avec les éducateurs spécialisés, pour la partie éducative. Dans le cadre de cette deuxième partie, les éducateurs spécialisés essaient de favoriser les échanges avec les autres enfants de l'école. Ils interviennent aussi durant le temps du repas à la cantine où tous les enfants se retrouvent. C'est alors l'occasion pour l'ensemble des élèves de cette école classée en ZEP de partager et de s'ouvrir sur les autres. Le résultat sur les élèves en difficulté est étonnant : ceux-ci découvrent les autres enfants, ils réapprennent à se socialiser avec l'institution scolaire, etc. Certes, il existe des services d'aide aux enfants en difficulté à l'école. Mais, d'une part, ceux-ci ne comportent pas d'éducateur spécialisé puisqu'ils effectuent un travail scolaire et non éducatif et, d'autre part, ces services ont une action généralement limitée parce qu'une même équipe intervient sur plusieurs écoles. Il serait donc intéressant d'envisager, dans les écoles dites « difficiles », de mettre des éducateurs spécialisés au service des élèves en difficulté afin de développer avec eux un travail éducatif qui permet de créer plus facilement une relation d'écoute, de conseil et d'aide. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position sur cette question, les mesures qu'il envisage de prendre, sous quelles formes et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62700

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3620